



Nicollin SAS

1202 SAINT FONS DI

31/12/2023

Tél. : 04 72 89 05 70

Fax : 04 78 67 16 70

Facture N° : 231211798

Code client : C0027118

Siège social et administratif

37-39, rue Carnot - B.P. 106

69192 SAINT FONS CEDEX

Tél. : 04 72 89 05 60

Fax : 04 78 70 49 59

S.A.S. au capital de 225 000 €

Siret 775 644 149 00236 – NAF 3811 Z

N° TVA CE : FR 41 775 644 149

**ORIGINAL,
IMPRIMEE EN
NOIR ET BLANC**

**SITE LOUVRE LYON CENTRE BERGES DU RHONE C
TAKE A WASTE**

75009 PARIS (9ème Arrondissement)
FRANCE

N° TVA : FR47844336156

Page 1 sur 3

DESIGNATION DES SERVICES	Qté	Prix Unitaire	Tx TVA	Montant H.T.	Tarif avec Variation	Montant HT avec Variation	Impact Variation Gasoil
Chantier OM - CAMPANILLE - BERGES DU RHONE 4 RUE MORTIER 69003 LYON (3ème Arrondissement) Période de Facturation du 01/12/2023 au 31/12/2023 Location Bac roulant 770I / ORDURES MENAGERES AU BAC - Traitement - Unité	1,000	9,80	20,00	9,80	9,80	9,80	0,0000
Bon N°: 120212230047 du 01/12/2023 Forfait Mensuel Collecte et Traitement OM/DIB	1,000	22,39	20,00	22,39	22,39	22,39	0,0000
Bon N°: 120212230222 du 02/12/2023 Forfait Mensuel Collecte et Traitement OM/DIB	1,000	22,39	20,00	22,39	22,39	22,39	0,0000
Bon N°: 120212230311 du 04/12/2023 Forfait Mensuel Collecte et Traitement OM/DIB	1,000	22,39	20,00	22,39	22,39	22,39	0,0000
Bon N°: 120212230729 du 06/12/2023 Forfait Mensuel Collecte et Traitement OM/DIB	1,000	22,39	20,00	22,39	22,39	22,39	0,0000
Bon N°: 120212230971 du 08/12/2023 Forfait Mensuel Collecte et Traitement OM/DIB	1,000	22,39	20,00	22,39	22,39	22,39	0,0000

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte. A défaut, les conditions générales de ventes inscrites au dos de la présente facture s'appliqueront. Pour les clients publics, les règles relatives au mode de règlement sont celles fixées par la réglementation en vigueur, applicable aux contrats conclus avec les pouvoirs adjudicateurs.

La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement liée à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1^{er} décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1^{er} juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date d'échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de sept points et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Dans le cadre d'un contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels. A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

RIB de Paiement : BNP PARIBAS : **FR7630004006290001003035803 – BNPAFRPLPD**
SOCIETE GENERALE : **FR7630003022800002032060653 – SOGEFRPPXX**

Date
Centre
Facture N°
Client N°

Veuillez adresser votre règlement au
37-39, rue Carnot - BP 106
69192 SAINT FONS CEDEX
accompagné de ce papillon



Nicollin SAS

1202 SAINT FONS DI

31/12/2023

Tél. : 04 72 89 05 70

Fax : 04 78 67 16 70

Facture N° : 231211798

Code client : C0027118

Siège social et administratif

37-39, rue Carnot - B.P. 106

69192 SAINT FONS CEDEX

Tél. : 04 72 89 05 60

Fax : 04 78 70 49 59

S.A.S. au capital de 225 000 €

Siret 775 644 149 00236 – NAF 3811 Z

N° TVA CE : FR 41 775 644 149

**ORIGINAL,
IMPRIMEE EN
NOIR ET BLANC**

**SITE LOUVRE LYON CENTRE BERGES DU RHONE C
TAKE-A-WASTE**

75009 PARIS (9ème Arrondissement)
FRANCE

N° TVA : FR47844336156

Page 2 sur 3

DESIGNATION DES SERVICES	Qté	Prix Unitaire	Tx TVA	Montant H.T.	Tarif avec Variation	Montant HT avec Variation	Impact Variation Gasoil
Bon N°: 120212231151 du 09/12/2023 Forfait Mensuel Collecte et Traitement OM/DIB	1,000	22,39	20,00	22,39	22,39	22,39	0,0000
Bon N°: 120212231236 du 11/12/2023 Forfait Mensuel Collecte et Traitement OM/DIB	1,000	22,39	20,00	22,39	22,39	22,39	0,0000
Bon N°: 120212231644 du 13/12/2023 Forfait Mensuel Collecte et Traitement OM/DIB	1,000	22,39	20,00	22,39	22,39	22,39	0,0000
Bon N°: 120212231881 du 15/12/2023 Forfait Mensuel Collecte et Traitement OM/DIB	1,000	22,39	20,00	22,39	22,39	22,39	0,0000
Bon N°: 120212232096 du 16/12/2023 Forfait Mensuel Collecte et Traitement OM/DIB	1,000	22,39	20,00	22,39	22,39	22,39	0,0000
Bon N°: 120212232200 du 18/12/2023 Forfait Mensuel Collecte et Traitement OM/DIB	1,000	22,39	20,00	22,39	22,39	22,39	0,0000
Bon N°: 120212232660 du 20/12/2023 Forfait Mensuel Collecte et Traitement OM/DIB	1,000	22,39	20,00	22,39	22,39	22,39	0,0000
Bon N°: 120212232937 du 22/12/2023 Forfait Mensuel Collecte et Traitement OM/DIB	1,000	22,39	20,00	22,39	22,39	22,39	0,0000

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte. A défaut, les conditions générales de ventes inscrites au dos de la présente facture s'appliqueront. Pour les clients publics, les règles relatives au mode de règlement sont celles fixées par la réglementation en vigueur, applicable aux contrats conclus avec les pouvoirs adjudicateurs.

La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement liée à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1^{er} décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1^{er} juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date d'échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de sept points et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Dans le cadre d'un contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels. A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

RIB de Paiement : BNP PARIBAS : FR7630004006290001003035803 – BNPAFRPLPD
SOCIETE GENERALE : FR7630003022800002032060653 – SOGEFRPPXXX

Date
Centre
Facture N°
Client N°

Veuillez adresser votre règlement au
37-39, rue Carnot - BP 106
69192 SAINT FONS CEDEX
accompagné de ce papillon



Nicollin SAS

1202 SAINT FONS DI

31/12/2023

Tél. : 04 72 89 05 70

Fax : 04 78 67 16 70

Facture N° : 231211798

Code client : C0027118

Siège social et administratif

37-39, rue Carnot - B.P. 106

69192 SAINT FONS CEDEX

Tél. : 04 72 89 05 60

Fax : 04 78 70 49 59

S.A.S. au capital de 225 000 €

Siret 775 644 149 00236 – NAF 3811 Z

N° TVA CE : FR 41 775 644 149

**ORIGINAL,
IMPRIMEE EN
NOIR ET BLANC**

**SITE LOUVRE LYON CENTRE BERGES DU RHONE C
TAKE A WASTE**

75009 PARIS (9ème Arrondissement)
FRANCE

N° TVA : FR47844336156

Page 3 sur 3

DESIGNATION DES SERVICES	Qté	Prix Unitaire	Tx TVA	Montant H.T.	Tarif avec Variation	Montant HT avec Variation	Impact Variation Gasoil
Bon N°: 120212233142 du 23/12/2023 Forfait Mensuel Collecte et Traitement OM/DIB	1,000	22,39	20,00	22,39	22,39	22,39	0,0000
Bon N°: 120212233699 du 27/12/2023 Forfait Mensuel Collecte et Traitement OM/DIB	1,000	22,39	20,00	22,39	22,39	22,39	0,0000
Bon N°: 120212233972 du 29/12/2023 Forfait Mensuel Collecte et Traitement OM/DIB	1,000	22,39	20,00	22,39	22,39	22,39	0,0000
Bon N°: 120212234155 du 30/12/2023 Forfait Mensuel Collecte et Traitement OM/DIB	1,000	22,39	20,00	22,39	22,39	22,39	0,0000
Règlement par Chèque au 31/01/2024							

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte. A défaut, les conditions générales de ventes inscrites au dos de la présente facture s'appliqueront. Pour les clients publics, les règles relatives au mode de règlement sont celles fixées par la réglementation en vigueur, applicable aux contrats conclus avec les pouvoirs adjudicateurs. La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement liée à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1^{er} décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1^{er} juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date d'échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de sept points et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Dans le cadre d'un contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels. A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

H.T.	390,43 €
TVA 20,00	78,09 €
TVA	
TOTAL T.T.C.	468,52 €

TVA sur Encaissement

RIB de Paiement : BNP PARIBAS :

SOCIETE GENERALE :

FR7630004006290001003035803 – BNPAFRPLPD

FR7630003022800002032060653 – SOGEFRPPXX

Centre d'Exploitation :

Adresse Client :

NICOLLIN SAS

CAMPANILE LYON CENTRE BERGES DU RHO

1202 SAINT FONS DI

NE LOUVRE CHEZ TAKE A WASTE

14 RUE CHARLES MARTIN

24 RUE DE CLICHY

69190 SAINT FONS

75009 PARIS

SIRET: 77564414900244

Tél. : 04 72 89 05 70 / Fax : 04 78 67 16 70

Date 31/12/2023
Centre 1202
Facture N° 231211798
Client N° C0027118

Veuillez adresser votre règlement au
37-39, rue Carnot - BP 106
69192 SAINT FONS CEDEX
accompagné de ce papillon